



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

**La Ministre de l'éducation nationale  
Le Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

- Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;  
Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 6 juin 2024 relatif aux taux de promotion dans le corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,

**ARRENTENT**

Article 1<sup>er</sup> – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2024 :

Pascale LACOSTE MOLINA  
Catherine BOUDET  
Emmanuel DELESTRE  
Sandrine MOTRET  
Véronique PAQUIER  
Olivier SIBERCHICOT  
Virginie BROHAN  
Ludovic BRUN  
Marie-José MARTY  
Christelle RICHARD  
Aude LAVANCHY  
Séverine RONDEL  
Nicolas DUFOUIL

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **20 DEC. 2024**

P/ Les Ministres et par délégation,  
**Le sous-directeur**  
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,  
techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

**Vincent GOUDET**